

Séance du Conseil du
13 janvier 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 13 janvier 2020 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaéтан Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Évelyne Gallet, Pauline Joncas et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités;**
 - a) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 11 janvier 2020.**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Résolution pour l'envoi des propriétaires pour défaut de paiement des taxes à la vente des immeubles via la MRC de Montmagny;
 - b) Avis de motion, règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités, abrogeant le règlement 2019-03;
 - c) Engagement d'un préposé à l'entretien à temps partiel;
 - d) Subvention partielle à Tourisme Cap-Saint-Ignace;
 - e) Appel d'offres pour les services professionnels et surveillance des travaux, projet de réfection des conduites pour trois secteurs potentiels (Coteau, Souvenir et Manoir Ouest/Caron) en lien avec les demandes de subventions FIMEAU.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Règlement 2020-01 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les conditions de leur perception, abrogeant le règlement 2019-01.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions générales;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaéтан Bélanger, siège #4
M^{me} Évelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

2020-01-01
Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2020-01-02
Adoption des
procès-verbaux

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019, après avoir été lus par chacun des conseillers, soient acceptés tels que rédigés, avec dispense de lecture.

2020-01-03
Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C1900530 au numéro C1900580 inclusivement, les paiements Accès D du numéro L1900135 au numéro L1900147, les dépôts directs du numéro P1900472 au numéro P1900516 pour la somme de 493 608,11 \$ et les salaires pour une somme de 57 583,55 \$ totalisant ainsi 551 191,66 \$.

6. Rapports des comités

a) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 11 janvier 2020

M^{me} Pauline Joncas, conseillère responsable du comité Culture et Patrimoine fait un bref résumé de la rencontre du 11 janvier 2020.

7. Affaires nouvelles

2020-01-04
Résolution autorisant
l'envoi propriétaires
défaut de paiement
taxes vente immeubles

a) Résolution pour l'envoi des propriétaires pour défaut de paiement des taxes à la vente des immeubles via la MRC de Montmagny

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1022 du Code municipal, la secrétaire-trésorière doit déposer pour approbation au Conseil la liste des propriétaires qui ont des arrérages de taxes et des droits de mutations impayés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les noms des propriétaires qui ont des arrérages de taxes et des droits de mutation échus pour l'année 2019 et les années antérieures d'un montant de 300 \$ et plus soient envoyés à la MRC de Montmagny pour vente des immeubles pour défaut de paiement pour perception, si le ou lesdits comptes n'ont pas été acquittés au plus tard le 21 février 2020 ou si une entente de paiement n'est pas signée avec la directrice générale avant cette même date. Soient également pris en considération pour la vente des immeubles pour défaut de paiement les propriétaires qui ont des arrérages de taxes depuis plus de deux ans même si le solde à payer est en-dessous des 300 \$. Le paiement complet ou la prise d'une entente au plus tard le 21 février 2020 est aussi nécessaire.

Un montant de 25,00 \$ par envoi sera ajouté au solde à chaque propriétaire pour les frais de courrier recommandé. La secrétaire-trésorière est mandatée pour entreprendre les démarches nécessaires pour percevoir les montants dus. De plus, si une entente actuellement signée n'est pas respectée et que le délai pour l'envoi à la vente pour taxes est échu, la directrice générale est mandatée pour transmettre les dossiers en cour municipale.

Avis de motion
règlement tarification
bien et biens

b) Avis de motion, règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités, abrogeant le règlement 2019-03

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-03

Je, soussigné, Jonathan Daigle, conseiller de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, précise qu'un avis est donné pour la présentation d'un règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace abrogeant le règlement numéro 2019-03, et ce, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

2020-01-05
Engagement d'un
préposé à l'entretien à
temps partiel

c) Engagement d'un préposé à l'entretien à temps partiel

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi a été affichée à l'externe pour le poste de préposé à l'entretien à temps partiel puisque lors des processus antérieurs récents, nous n'avons pas eu de candidature de l'interne;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a reçu deux curriculum vitae en novembre dernier et qu'un des candidats convenait pour le poste;

CONSIDÉRANT QUE nous avons accepté que ce dernier occupe les fonctions temporairement le temps de prendre une décision officiellement à ce niveau;

CONSIDÉRANT QUE le candidat rencontre nos attentes et par conséquent, le comité de sélection recommande au Conseil l'engagement officiel;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'engager M. René Fortin comme préposé à l'entretien à temps partiel sur la base de 19 heures par semaine au Centre culturel, selon la convention collective en vigueur et selon les recommandations du comité des ressources humaines. L'entrée en fonction est effective depuis le 13 janvier 2020.

2020-01-06

Subvention partielle
2020 à TCSI

d) Subvention partielle à Tourisme Cap-Saint-Ignace

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace mandate l'organisme Tourisme Cap-Saint-Ignace pour la planification des activités touristiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace déterminera les orientations qu'elle confiera à l'organisme au niveau touristique pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a besoin de fonds pour défrayer les dépenses courants pour les publicités pour le début de l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace verse un premier versement de 5 000 \$ à Tourisme Cap-Saint-Ignace pour défrayer pour les dépenses courantes des prochaines semaines. Le versement sera fait au courant de janvier 2020. Le reste de la subvention sera déterminée ultérieurement quant au montant et aux divers versements. De plus, M^{me} Évelyne Gallet, conseillère, sera la représentante municipale sur le conseil d'administration de Tourisme Cap-Saint-Ignace, et ce, à titre d'administratrice.

2020-01-07

Appel d'offres services
professionnels réfection
conduites FIMEAU

e) Appel d'offres services professionnels et surveillance des travaux, projet de réfection des conduites pour trois secteurs potentiels (Coteau, Souvenir et Manoir Ouest/Caron) en lien avec les demandes de subvention FIMEAU

CONSIDÉRANT QUE divers projets ont été déposés dans le cadre du programme de subvention Fonds des infrastructures d'eau potable (FIMEAU) et ces réfections de conduites nécessitent des plans et devis ainsi que de la surveillance de travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant total du contrat est supérieur à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 935 du Code municipal stipule qu'il ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal, s'il comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT QUE le présent mandat est pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉOLUTION

D'autoriser la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à faire toutes les démarches requises pour obtenir la mise en concurrence exigée par la loi. Le devis sera disponible sur SEAO (Système électronique d'appel d'offres public) au cours des prochaines semaines et publié dans le journal L'Oie Blanche. L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt assurant le financement des sommes prévues, tant pour l'ingénierie, la surveillance et les travaux de construction, et de la confirmation d'une subvention ministérielle pour la réalisation des travaux.

M^{me} Chantal Côté s'abstient de voter sur cette résolution en raison de son travail.

8. Affaires commencées

2020-01-08

Règlement 2020-01
taux de taxes et
tarifs

- a) **Règlement 2020-01 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les conditions de leur perception, abrogeant le règlement 2019-01**

RÈGLEMENT 2020-01

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2019-01

ATTENDU QUE le budget 2020 a été adopté à la deuxième séance extraordinaire du 16 décembre 2019;

ATTENDU QU' un avis de motion pour l'adoption d'un règlement de taxation a été présenté lors de la première séance extraordinaire du 16 décembre 2019;

ATTENDU QUE le préambule fait partie intégrante du règlement.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le règlement 2020-01 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les conditions de leur perception, abrogeant le règlement 2019-01. Le règlement sera reproduit en entier dans le livre des règlements.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 13^e jour de janvier 2020.

Sophie Boucher
Directrice générale

Jocelyne Caron
Mairesse

8. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

9. Période de questions générales

M^{me} la mairesse a demandé aux gens de la salle s'ils avaient des questions et il n'y en a pas eu.

2020-01-09

Levée de
la séance

10. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, que la séance soit levée à 20 heures 20.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse